



BSV n°11-18 le 25 avril 2018 (Semaine 17)

Le réseau Colza Normandie est constitué de 95 parcelles. 43 parcelles ont été observées cette semaine

La majorité des parcelles est désormais en pleine floraison ; la moitié d'entre elles a atteint le stade G1.

Le risque sclerotinia doit être géré en préventif, seul moyen de lutte disponible à ce jour.

Charançon des siliques : début de vol



Animateur référent

Jean LIEVEN
TERRES INOVIA
06.83.04.29.10
j.lieven@terresinovia.fr

Animateur suppléant

Guy ARJAURE
TERRES INOVIA
05.46.07.38.28
g.arjaure@terresinovia.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires du
programme

Abonnez-vous sur

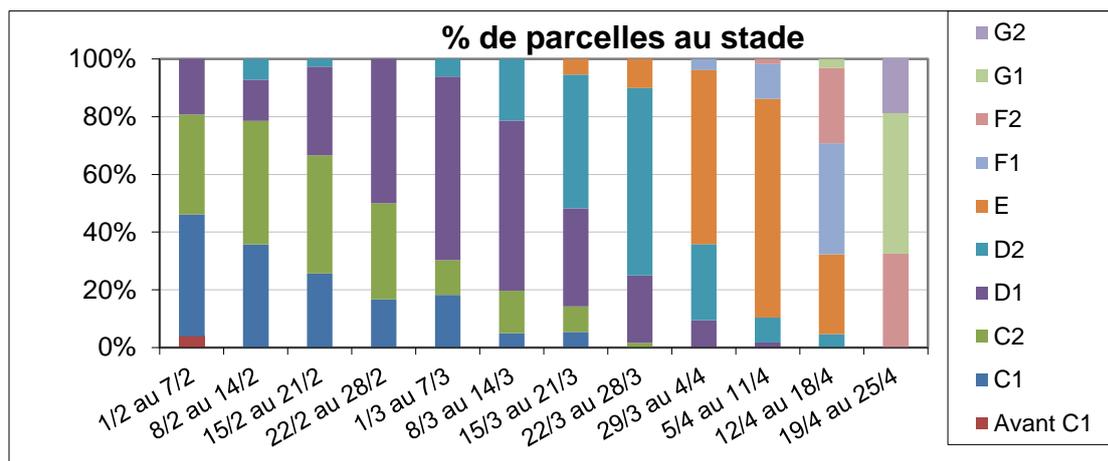
www.chambre-agriculture-normandie.fr

Action pilotée par le Ministère chargé
de l'agriculture et le Ministère chargé
de l'environnement, avec l'appui
financier de l'Agence Française pour
la Biodiversité, par les crédits issus
de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto2.



50% des parcelles atteignent le stade G1

La remontée des températures au cours de la semaine a accéléré le développement des cultures. Les stades progressent rapidement et 19% des parcelles atteignent G2.



Rappel sur le repérage des stades

Stade F2

Allongement de la hampe florale. Nombreuses fleurs ouvertes. La hampe principale est fleurie sur les 2/3 de sa longueur



Stade G1

Chute des 1^{ers} pétales. Les 10 premières siliques ont une longueur < à 2 cm.



Stade G2 : les 10 premières siliques de la hampe principale ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm.



Photos Terres Inovia

Sclerotinia : repérer le stade G1 pour bien prendre en compte le risque

Observations

50 % des parcelles ont atteint le stade G1. 19% sont à G2.

Période de risque

Le risque sclérotinia devra être pris en compte dès la chute des premiers pétales (stade G1).

Le repérage du stade F1 contribue à mieux repérer ce stade critique G1 qui varie de quelques jours selon les parcelles.

On considère qu'entre l'acquisition du stade F1 et celle du stade G1, 100°C jours (base 0) sont nécessaires.

Seuil indicatif de risque

Il n'existe pas de seuil de risque sur symptômes étant donné que la protection est préventive, à la chute des pétales. Le niveau de risque parcellaire peut être évalué *a priori* selon :

- le nombre de cultures sensibles dans la rotation culturale,
- les attaques vécues lors des années antérieures,
- le temps humide avant floraison, favorable à la germination des sclérotines d'où se disséminent les spores

Note commune au sujet des résistance sclerotinia (Anses – INRA – Terres Inovia / Mars 2018)

Cliquer sur le lien : [« Prendre en compte le risque de résistance dans la gestion du risque »](#)

Charançons des siliques – Le vol débute

Observations

Les observations sur plantes de charançons des siliques ont été faites dans 34 parcelles. Dans 5 situations les insectes ont été observés en bordure de parcelle dans une gamme de 0.1 à 2 insectes par plante. Les charançons doivent être observés sur les plantes, à condition de prendre un minimum de précaution à l'approche : ne pas faire bouger les plantes et éviter la projection de son ombre sur les insectes à observer. Ceux-ci se portent généralement sur la partie la plus haute des plantes.

La colonisation d'une parcelle débute préférentiellement par une ou plusieurs bordure(s) suivie d'une diffusion plus ou moins rapide à l'intérieur.



Modèle

Le modèle expert confirme effectivement que le vol est en cours sur la Normandie.

Période de risque

Le risque commence dès la formation des premières siliques (passage du stade G1 au stade G2) et se prolonge au cours du stade G4, après floraison, quand il n'y a plus de jeunes siliques (2 à 4 cm de long) faciles à piquer par le ravageur.

Seuil indicatif de risque

Pendant la période de risque (G2 à G4) : à partir de 0,5 charançon par plante (soit 1 charançon présent sur 2 plantes) à l'intérieur des parcelles.

Les infestations diffusent à partir d'une arrivée le plus souvent concentrée d'abord en bordure de parcelle.

Analyse du risque

le colza atteint la période sensible. Le risque est à prendre en compte en fonction du degré d'infestation. Il est pour l'instant faible et à gérer au cas par cas.

Ce bulletin est une publication gratuite réalisée en partenariat avec :

AGRIAL, CA 14, CA 27, CA 50, CA 61, CA 76, COOP CAPSEINE, COOP DE BELLEME, COOP DE CREULLY, COOP NORIAP, D2N, DRAAF NORMANDIE, FREDON HAUTE-NORMANDIE, GUILLOUX, LEGTA DE CHAMBRAY, LEPICARD AGRICULTURE, LYCEE DU ROBILLARD, PIEDNOIR, SEVEPI et les producteurs

Pucerons Cendrés

Un seul signalement à ce jour dans une parcelle de l'Eure. Il faut observer les parcelles, à partir de maintenant.

Période de risque

De la reprise de végétation jusqu'au stade G4.

Seuil indicatif de risque

2 colonies/m²

Analyse du risque

Faible pour l'instant. Observer les parcelles.

Cylindrosporiose facilement observable mais peu dommageable à ce jour



Observations : sur 26 parcelles ayant fait l'objet d'observation de cylindrosporiose cette semaine, 18 indiquent la présence de la maladie.

La maladie s'observe fréquemment mais les symptômes sont très rarement sévères à ce jour.

Période de risque jusqu'à G4.

Seuil indicatif de risque aucun seuil existant

Analyse de risque : le risque doit être géré de façon couplée avec le risque sclerotinia, au stade G1 – chute des premiers pétales.

Divers : défauts de floraison. Certaines parcelles n'entrent pas en floraison ; de dégâts de méligèthes antérieurs peuvent en être la cause. D'autres causes sont également possibles (carences induites, défauts d'enracinement... etc).

Les abeilles butinent, protégeons les !

Dès l'arrivée des premières fleurs, respectez les bonnes pratiques phytosanitaires :

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Prochain BSV Colza 2 Mai 2018

Ce bulletin est une publication gratuite réalisée en partenariat avec :

AGRIAL, CA 14, CA 27, CA 50, CA 61, CA 76, COOP CAPSEINE, COOP DE BELLEME, COOP DE CREULLY, COOP NORIAP, D2N, DRAAF NORMANDIE, FREDON HAUTE-NORMANDIE, GUILLOUX, LEGTA DE CHAMBRAY, LEPICARD AGRICULTURE, LYCEE DU ROBILLARD, PIEDNOIR, SEVEPI et les producteurs